SETON

Fiche technique

Chaussures de sécurite S3 anti-bactériennes et anti-odeurs, réf. CHYDRO1 38 à 47

Description

- Chaussures de sécurité hydrofuges avec embout de sécurité 200J non métallique, isolant du froid et du chaud.
- Elles possèdent des renforts de protection avant et arrière.
- Elles ont une doublure anti-bactérienne et anti-odeur, ainsi qu'un intercalaire anti-perforation léger et flexible, antistatique et confortable.
- La semelle légère en PU absorbe les chocs et les vibrations.
- Les chaussures de sécurité S3 sont la solution idéales pour le travail dans la construction, l'industrie manufacturière, les services municipaux, l'énergie...

Caractéristiques techniques

- **Matériau :** - Embout de sécurité 200J non métallique ;
  - Tige : en cuir pleine fleur hydrofuge ;
  - Parements (haut de tige et languette) : en cordura noir ;
  - Semelle : en polyuréthane double densité.
- **Equipement :** - Soufflets latéraux d'étanchéité ;
  - Renforts de protection avant et arrière ;
  - Doublure anti-bactérienne et anti-odeur ;
  - Intercalaire anti-perforation, antistatique et confortable.
- **Coloris :** marron.
- **Pointure :** de 38 à 46 (à préciser).
- **Résistante :** - A l'abrasion ;
  - A la coupure ou la perforation ;
  - Aux impacts ;
  - A la projection ;
  - Aux glissements.
- **Système de fermeture :** par laçage.
- **Conformité :** - Directive européenne 89/686/CEE - EPI Catégorie II (CE) ;
  - Norme : EN ISO 20345:2007 ;
  - Inscription : S3 CI SRC ;
  - Assurance qualité : ISO 9001:2008.
- **Durée de vie :** si les chaussures sont composées en partie ou entièrement de polyuréthanne, nous conseillons de ne pas les porter au-delà d'un délai de 3 ans après leur date de fabrication, cette date figurant sur les chaussures elles-mêmes. Passé ce délai, certains facteurs tels que : l'exposition à la lumière, l'hydrométrie, les changements de température, peuvent provoquer une altération de la structure des matériaux, soit une altération possible des niveaux de performances indiqués dans le cadre de la directive européenne 89.686 CEE. Si les chaussures sont composées entièrement d'un matériau autre que le polyuréthanne Nous vous conseillons de ne pas les porter au-delà d'un délai de 5 ans après leur date de fabrication, cette date figurant sur les chaussures elles-mêmes.
- **Conditions de stockage :** l'ensemble des délais indiqués concernent uniquement les chaussures neuves conservées dans leur boite d'origine, dans une zone de stockage contrôlée non sujette à des changements rapides de température ou d'humidité.
- **Nettoyage :** - Après utilisation, laissez vos chaussures dans un endroit sec et aéré en les tenant éloignées de toute source de chaleur ;
  - Nettoyez-les ou dépoussiérez-les au moyen d'une brosse ;
  - Nettoyez les éventuelles tâches au moyen d'un chiffon humide et de savon si nécessaire ;
  - Enfin, traitez les cuirs pigmentés ou fleur à l'aide d'un produit d'entretien vendu dans le commerce.